



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 2024/09

L'an deux mille vingt-quatre le trois décembre à 18 heure 30, le comité syndical de Grange l'Évêque étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de monsieur Denis PHILIPPE, président.

Etaient présents :

Dominique FLEURET, Nicolas MENNETRIER, Jean-Yves BRUNEAU, Annie SALAMI, Pascale SEVERIN, David VINCENT

Nombre de membres :

en exercice : 8
présents : 7
votants : 7

Étai(en)t absent(s) : THOYER Laure

Il a été procédé, conformément à l'article du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du comité syndical ; M. Jean-Yves Bruneau ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Dates :

de convocation : 20/11/2024
d'affichage : 20/11/2024

Objet : PROVISION POUR RISQUES ET DECISION MODIFICATIVE

M. Denis PHILIPPE, président, expose qu'il y a lieu de faire une modification budgétaire pour les raisons suivantes :

Le trésorier a informé le syndicat qu'il lui faut constituer une provision pour les titres (créances douteuses/contentieuses de plus de 2 ans) inscrits dans l'état des restes à recouvrer. Dans ce cadre, il nous faut provisionner totalement ou à hauteur de 15% minimum du montant "Reste à recouvrer" des titres.

M. Philippe, au vu de la somme constituant ces créances douteuses soit 171,68 € propose que la provision soit faite à l'arrondi de la centaine supérieure soit 200 €.

Par ailleurs, M. Philippe indique aux membres du comité qu'une insuffisance de crédits apparaît sur le chapitre 65. Afin de pouvoir émettre le mandat Ircantec encore sur l'exercice 2024, il serait souhaitable d'abonder ce chapitre à hauteur de 200 €.

Ayant entendu l'exposé de monsieur le président et après en avoir délibéré le comité syndical :

DECIDE de réaliser les mouvements budgétaires suivants :

Dépenses de fonctionnement

CHAPITRE	COMPTE	NATURE DE LA DEPENSE	DM1	Total 2024
011	6288	Autres	- 400,00	20 456,46
68	681	Dotations aux amortissements, aux dépréciati	200,00	500,00
65	65313	Cotisations de retraite	200,00	500,00

VOTE	POUR	CONTRE	ABST
	7	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
pour extrait conforme au registre,

Le secrétaire

Jean-Yves Bruneau



Le président,

Denis PHILIPPE

